

APPEL DE PROPOSITIONS
Occasions d'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté
pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12^e année

Année scolaire 2017-2018

Le ministère de l'Éducation (EDU) s'est engagé à promouvoir la réussite, l'équité et le bien-être des élèves en offrant des possibilités d'apprentissage axées sur la communauté qui sont stimulantes, pertinentes et initiées par les élèves.

Dans sa vision renouvelée de l'éducation en Ontario, *Atteindre l'excellence*, le Ministère reconnaît que la réussite des élèves passe par l'augmentation des attentes pour le développement des compétences de niveau supérieur comme la pensée critique, la communication, l'innovation, la créativité, la collaboration et l'entrepreneuriat à l'aide « d'une vaste gamme de possibilités intéressantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'école qui contribueront à leur succès ». Cette vision cible également l'augmentation de l'engagement et de la réussite des élèves « en créant des expériences d'apprentissage plus pertinentes, plus appliquées et plus innovatrices qui piquent la curiosité des apprenants et les motivent à réaliser leurs rêves ».

Au cours des dernières années scolaires, les conseils scolaires ont été invités à soumettre des propositions visant la mise en œuvre de projets d'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté afin d'élucider le développement de programmes et la politique en cours traitant de l'apprentissage par l'expérience des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 12^e année. Le Ministère a approuvé 45 projets d'apprentissage par l'expérience en 2014-2015, 78 en 2015-2016 et 172 en 2016-2017. Les projets approuvés ont été mis en œuvre dans tous les niveaux d'études et dans plusieurs domaines et ont employé une variété d'approches.

L'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté propose un véhicule important permettant aux différentes collectivités de s'assurer que les intérêts, les besoins, les forces et les aspirations de tous les élèves soient reconnus et intégrés dans l'expérience éducative.

Essentiellement, les activités d'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté amènent les élèves au cœur même de l'expérience éducative; l'élève participe activement à cette expérience et n'est plus qu'un simple observateur. Comme démarche préalable, les élèves réfléchissent à leurs expériences de vie et d'apprentissage antérieures afin de se donner un contexte, d'établir des liens avec les connaissances déjà acquises et de formuler des nouvelles questions qu'ils aimeraient explorer. Au cours de l'expérience et après celle-ci, les élèves identifient les apprentissages qu'ils ont réalisés, puis réfléchissent à ces expériences ou les analysent afin d'en tirer un sens. C'est par l'entremise d'un processus de réflexion structuré et

soutenu que les élèves adoptent une approche plus métacognitive et deviennent plus engagés dans leur apprentissage alors qu'ils établissent des liens entre toutes leurs expériences. Finalement, l'élève réinvestit ses connaissances et ses compétences nouvellement acquises pour guider ses décisions et ses actions actuelles et futures.

1. OBJECTIF

L'objectif de cet appel de propositions est d'encourager les écoles à développer des occasions d'apprentissages par l'expérience axés sur la communauté qui soutiennent le rendement l'engagement et le bien-être des élèves. L'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté est une approche pédagogique fondée sur l'enquête qui aide les élèves à développer :

- une compréhension plus profonde des attentes émises par le curriculum de l'Ontario et du programme de la maternelle et du jardin d'enfants;
- des réponses significatives et utiles pour réagir aux questions personnelles qui encadrent la planification d'apprentissage de carrière et de vie – Qui suis-je? Qu'est-ce que je veux devenir? Quelles sont mes possibilités? Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs?
- une capacité de réflexion et d'apprentissage approfondie (c'est-à-dire l'apprentissage du transfert et de l'acquisition de compétences globales).

2. PORTÉE DU PROJET

Tous les projets doivent offrir des expériences en fonction de l'âge et du développement de l'élève et doivent être adaptés aux réalités culturelles. Ils doivent être pertinents et attrayants, être entièrement ouverts aux élèves ayant des capacités diverses et provenant de différents milieux et communautés, et ils doivent favoriser la réussite, l'équité et le bien-être pour les élèves. Les projets peuvent être conçus pour répondre aux besoins des apprenantes et apprenants de manière individuelle ou pour de petits groupes d'élèves ayant des besoins similaires. Ils peuvent aussi être développés pour une classe entière, un cours ou une école (p. ex. : ils peuvent cibler de manière particulière un cours, les élèves autochtones, les enfants et les jeunes pris en charge, les élèves qui ont des besoins particuliers ou qui cherchent des occasions de réengagement).

Les intérêts des élèves autochtones et la perspective des communautés autochtones doivent être reconnus et reflétés de manière particulière dans les plans et les pratiques de l'école, du conseil scolaire ou de l'autorité scolaire. Afin de s'assurer que les expériences axées sur la communauté sont respectueuses et culturellement adaptées, les représentantes et représentants du milieu de l'éducation doivent collaborer avec le

responsable de l'éducation autochtone qui fait partie du conseil scolaire, la nouvelle coordonnatrice ou le nouveau coordonnateur de l'apprentissage par l'expérience (si elle ou il est déjà entré en fonction) et les dirigeantes et dirigeants des communautés et organismes autochtones.

Le Ministère est particulièrement intéressé par les projets qui mettent en cause :

- les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants jusqu'à la 8^e année;
- les élèves vivant dans les milieux ruraux et les régions du nord de la province;
- l'éducation coopérative qui permet aux élèves d'orienter eux-mêmes leur apprentissage.

Une occasion d'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté doit se faire *dans le cadre du rôle et des pratiques habituels du personnel enseignant*; il ne peut pas s'agir d'une activité parascolaire.

3. CRITÈRES DU PROJET

Le tableau qui suit présente les critères communs auxquels les projets doivent répondre; les détails peuvent être personnalisés afin de répondre aux besoins des élèves et de la communauté :

<p>Participation de l'élève comme concepteur et planificateur</p>	<p>Les élèves peuvent s'autodiriger dans la mise en place des occasions d'apprentissage ou les coconstruire. Ils doivent jouer un rôle important dans la conception de leurs occasions en collaboration avec le personnel enseignant, les mentors ou les superviseurs de leur communauté.</p>
<p>Participation des partenaires de la communauté</p>	<p>Les partenaires de la communauté doivent être engagés et actifs dans toutes les étapes de l'expérience : planification; mise en œuvre; évaluation; planification des prochaines étapes.</p> <p>Les liens avec la communauté peuvent être établis à l'échelle locale, nationale ou mondiale; ces liens peuvent se faire en personne, de manière virtuelle ou hybride.</p>
<p>Mise en pratique du cycle de l'apprentissage par l'expérience</p>	<p>Les élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>participent</i> activement à l'expérience qu'ils ont cocrée ou déterminée ; • <i>réfléchissent</i> à l'expérience afin d'en dégager le sens;

Mise en pratique du cycle de l'apprentissage par l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> • <i>réinvestissent</i> cet apprentissage dans leurs prises de décisions et leurs actions dans différents aspects de leur vie.
Favoriser la planification d'apprentissage de carrière et de vie	Les élèves appliquent le questionnement en quatre étapes : ils réfléchissent à leurs expériences, les documentent et consolident leurs apprentissages.
Liens avec le curriculum	Le projet doit être lié au curriculum (il peut être rattaché à une matière ou un cours, mais il peut être aussi de nature multidisciplinaire).

Résultats livrables

Les bénéficiaires d'un financement devront :

1. terminer le projet et dépenser l'ensemble du financement octroyé d'ici le **15 août 2018**;
2. soumettre un rapport en ligne (un gabarit suivra) pour le **31 août 2018**;
3. soumettre un artéfact de projet qui peut être utile pour d'autres enseignantes et enseignants qui souhaitent explorer l'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté; cet artéfact doit être soumis pour le **31 août 2018**.

Critères de financement

Plusieurs conseils scolaires et écoles offrent déjà des activités d'apprentissage par l'expérience ou proposent des programmes de cette nature. Le financement peut être utilisé pour bonifier les initiatives déjà en place (p. ex. : les enquêtes collaboratives, l'apprentissage en plein air, le Fonds pour l'innovation dans l'apprentissage, la Stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et la Subvention pour l'éducation des Autochtones). Toutefois, le projet doit démontrer clairement que l'apprentissage se fera en fonction des critères précédemment indiqués.

De plus, les conseils scolaires doivent se conformer aux critères de financement indiqués ci-dessous lorsqu'ils développent la proposition budgétaire de leur projet.

Le financement peut être utilisé uniquement pour les dépenses directes liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet, y compris :

Domaine des dépenses	Les fonds peuvent être utilisés pour :	Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour :
Transport	Transport terrestre des élèves ou du personnel : en Ontario uniquement.	Tout transport hors de l'Ontario. Transport aérien ou ferroviaire
Suppléance	Temps accordé pour la planification, l'amélioration ou la mise en œuvre des projets novateurs ou pour réfléchir et évaluer l'efficacité du projet en collaboration avec les partenaires de la communauté.	L'embauche de personnel.
Ressources et matériel nécessaires à la mise en œuvre du projet	Technologie : jusqu'à 10 % du budget total. Biens consommables (des fournitures d'art par exemple) jusqu'à 500 \$. Matériaux de construction (du bois d'œuvre par exemple) jusqu'à 5 000 \$.	L'achat de matériel essentiel (de la machinerie ou du matériel lourd par exemple).
Les frais liés à la participation à des occasions d'apprentissage par l'expérience proposées par les conseils scolaires ou par des organismes tiers comme des organismes communautaires ou des organismes à but non lucratif	Frais d'admissions. Frais de conférencier : jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Frais pour de l'animation : jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Frais de repas : jusqu'à un maximum de 250 \$.	Frais de déplacement et d'hébergement connexes aux rôles de conférencier ou d'animation.

3. ÉCHÉANCIERS POUR LES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être présentées avant le **12 janvier 2018**. Les avis aux conseils scolaires dont les projets sont retenus seront transmis pendant la semaine du **29 janvier 2018**; ils seront suivis par l'envoi des ententes de paiement de transfert et des paiements de transfert. Les rapports de fin d'année devront être soumis pour le **31 août 2018**.

4. EXIGENCES POUR LES SOUMISSIONS

Étape 1 : Propositions individuelles

1. Remplir la demande et la soumettre en utilisant le [formulaire Google](#) .

Étape 2 : Approbations au niveau du conseil scolaire

1. Le personnel du conseil scolaire a l'occasion de réviser la soumission du projet. Les instructions précises restent à venir.
2. L'approbation au niveau du conseil scolaire doit être communiquée pour le **vendredi 12 janvier 2018, avant 16 h**.

5. QUESTIONS

Si vous avez des questions portant sur cet appel de propositions, veuillez communiquer avec :

Geneviève E. Patry, agente d'éducation, au 613 733-6839 ou par courriel à genevieve.patry@ontario.ca ou

Noémie Bergeron, agente d'éducation, au 613 733-6040, ou par courriel à noemie.bergeron@ontario.ca.